



association  
des  
ludothèques  
françaises

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 17 MARS 2017 à PARIS - PROCES VERBAL -

**Structures adhérentes présentes ou représentées :** voir feuille d'émargement.

**dont membres du CA :**

Aurélia Kilgus, Marion Darmaillacq, Louiza Bourezak, Claudine Nouraud Bernard, Sylvie Broch, Françoise Cunin, Nicolas Dion, Adeline Rivollier, Séverine Zéraoulia.

**Structures et personnes excusées :**

Lorie Dilosquer (Ludothèque Polysonnance), Virginie Pensar (L'UniVern à Jeu de Vern sur Seiche), Xavier Berret (Cafés Ludiques), Nathalie Roucous (IUT Bordeaux Montaigne), Laurence Delaye (FM2J à Lyon), Alexandra Christides (FNEPE), Dian Andro (Ludobus PEP55), Bernadette Huteau (Ludothèque à Montrevault Sur-Evre), Cathy Sacleux (Ludothèque boîte à jouer à Lambersart), Sylvie Aussarresse (Ludothèque à Mirande), (Ludothèque la Marelle à Auray), Gwenaelle Halgand (Ludothèque le chat perché à St Ouen), Thomas Lessard (Ludothèque à Lillebonne), Joëlle Torchard (Ludothèque la Toupie à St Briec), Dany Roisnel (Ludothèque graine de soleil à Avranches), Elisabeth Rieg (Ludothèque à Thann), (Ludothèque la roulotte), (Le monde du jeu à Châteaubourg), Christelle Sermet (Ludothèque à Bourgoin-Jallieu), Emilie Robert (Ludothèque à Décines-Charpieu), Loïc Lechevestrier (Ludobus à Dinan), Roseline Vambacas (Ludothèque la Pirouette), Laura Thomas (Ludothèque Portraits de familles), Lilian Voisin-Lhuillier (Ludothèque à Quimperlé), Annelise Choin (la cabane à jeux à St Hilaire-de-Harcouet).

*L'assemblée générale ordinaire a été ouverte à 12h30 et été suspendue à 14h30.*

*L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue entre 14h30 et 16h.*

*L'Assemblée générale ordinaire a été rouverte à 16h et clôturée à 17h.*

Après les prises d'adhésion, le nombre de votant-e-s est de 104 adhérent-e-s présent-e-s et représenté-e-s, le quorum de 101 est donc atteint car il y a :

- 388 adhésions structures : 388
- 15 adhésions régions : 15

Le  $\frac{1}{4}$  des adhérents présent et représentés est de 403/4, soit 101.

ND

## **MODIFICATION DES STATUTS :**

Il a été choisi de voter les amendements avant la modification des statuts

### Votes des amendements :

La proposition d'amendement de l'article VII comprend en fait 2 idées. Après validation par l'Assemblée, il est proposé de la distinguer en 2 amendements (1er et 2è):

#### ***1er amendement :***

Article : VII

Proposition d'amendement : "Il faut garder 1 région = 1 siège = 1 voix"

Formulée pour le vote en : "Est-ce qu'on limite à un représentant par région ?".

Par : L'ALF Auvergne.

Résultat du vote :

- Pour : 6
- Abstention : 1
- Contre : 97

**LE 1er AMENDEMENT EST REFUSE.**

#### ***2ème amendement :***

Article : VII.

Proposition : "Chaque région dispose d'un siège de droit"

Formulée pour le vote en : "Les régions sont membres de droit et donc entrent automatiquement au CA"

Par : L'ALF Auvergne.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Abs : 4
- Contre : 79

**LE 2è AMENDEMENT EST REFUSE.**

#### ***3ème amendement :***

Article : XI.

Proposition : "Chaque membre peut être, sans restriction, porteur de mandats de nombre, mais uniquement de ludothèques de sa région"

Formulée pour le vote en : "Une personne peut avoir autant de pouvoirs que de ludothèques sur la région ?"

Par : L'ALF Auvergne.

Résultat du vote :

- Pour : 13
- Abs : 1
- Contre : 90

**LE 3è AMENDEMENT EST REFUSE.**

NA

**4ème amendement :**

Article : X.

Proposition : "« Une association régionale ne peut se faire représenter par une autre association régionale ». Pourquoi pas l'inverse, cela inviterait fortement aux échanges entre régions".

Formulée pour le vote en : "Est-ce qu'une association régionale peut représenter une autre association régionale ?

Par : L'ALF Pays de la Loire.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Abs : 1
- Contre : 86

**LE 4è AMENDEMENT EST REFUSE.**

Les propositions d'amendements étant refusées, le vote des statuts a lieu de manière globale. Pour être validée, la modification doit être votée à la majorité des deux tiers, soit à au moins 70 voix.

Vote des statuts globaux :

- Pour : 92
- Abs : 6
- Contre : 6

**LA MODIFICATION DES STATUTS EST ADOPTÉE.**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Vote du règlement intérieur :

- Contre : 6
- Abstention : 6
- Pour : 92

**LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR EST ADOPTÉE.**

**Les nouveaux statuts et règlement de l'ALF sont adoptés et entreront en vigueur à l'occasion de l'assemblée générale 2018.**

*16h, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close et l'Assemblée Générale Ordinaire est réouverte.*

**Fait à Paris, le 17 mars 2017,**

Le président,  
Nicolas Dion

La secrétaire,  
Françoise Cunin.